

ÉTHIOPIE

République fédérale démocratique d'Éthiopie

Population: 77,4 millions (dont 39,8 millions de moins de 18 ans)

Forces armées gouvernementales: 152,500

Age du recrutement obligatoire: 18 ans

Age du recrutement volontaire: 18 ans

Majorité électorale: 18 ans

Protocole facultatif: non signé

Autres traités ratifiés (voir glossaire):

CNUDE, CG PA I et II, OIT 138, OIT 182; CADBE

Aucun cas de recrutement ou d'utilisation d'enfants par les forces gouvernementales ou par des groupes d'opposition armés n'a été signalé, mais la surveillance de la situation par des observateurs indépendants était extrêmement limitée.

Contexte

L'Accord d'Alger de 2000¹, qui a mis un terme au conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, a instauré une zone démilitarisée de 25 kilomètres, connue sous le nom de « Zone de sécurité temporaire » (ZST), et a créé une Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie². L'Éthiopie a déployé sept divisions militaires supplémentaires à la frontière en décembre 2004 et les tensions entre les deux pays ont continué à s'exacerber³. La Résolution 1640 (2005) du Conseil de sécurité de l'ONU a exigé de l'Éthiopie « *qu'elle accepte pleinement et sans plus tarder la décision définitive et contraignante de la Commission du tracé de la frontière* »⁴.

La Commission du tracé de la frontière a suspendu ses activités en mars 2005, en invoquant le manque de coopération de l'Éthiopie pour définir le tracé des frontières⁵, et elle a précisé qu'elle mettrait un terme à ses activités en novembre 2007 si elle ne pouvait pas procéder à la délimitation de la frontière⁶. La capacité de maintien de la paix de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) a été gravement limitée par les restrictions de mouvement imposées par l'Érythrée, et ses forces ont été réduites à 1 700 soldats en avril 2007⁷. En octobre 2007, l'Éthiopie maintenait environ 100 000 soldats le long de la frontière. L'Érythrée avait positionné 4 000 soldats dans la ZST et environ 120 000 hommes dans la zone frontalière⁸. Une augmentation du nombre d'enlèvements transfrontaliers et de personnes portées disparues, notamment des d'enfants, a été signalée. Ces cas ont été attribués en partie à la campagne de conscription menée par le gouvernement de l'Érythrée⁹.

Le gouvernement a continué à faire face à une opposition interne de la part de groupes armés, en particulier le Front de libération nationale de l'Ogaden (FLNO), qui revendiquait l'autodétermination pour les groupes ethniques somaliens de la région de l'Ogaden, et le Front de libération oromo (FLO)¹⁰. En avril 2007, des hommes armés du FLNO ont tué 74 personnes et en ont enlevé sept autres dans une exploitation pétrolière à Abole, une région isolée de l'Éthiopie, peuplée par des groupes ethniques somaliens¹¹. En juin 2007, le gouvernement a lancé une opération militaire de grande envergure contre le FLNO dans la région de l'Ogaden, en commettant des violations généralisées des droits humains, en bloquant l'accès de l'aide alimentaire et en procédant au déplacement forcé de milliers de personnes¹². En octobre 2007, selon

certaines informations, le gouvernement aurait forcé des civils de la région à former des milices pour combattre le FLNO et ceux qui refusaient risquaient d'être détenus et torturés¹³. Durant l'année 2006, les autorités de l'État d'Oromia auraient emprisonné, torturé et harcelé leurs opposants, y compris des écoliers¹⁴.

Le FLNO et le FLO auraient, selon des informations, bénéficié de l'assistance militaire de l'Érythrée et de la Somalie. L'Éthiopie a fourni aux groupes armés érythréens une formation militaire et des armes, et les camps de réfugiés de Shiraro et de Shimbela en Éthiopie ont été utilisés comme viviers de recrutement par ces groupes¹⁵.

En octobre 2006, le Premier ministre Zenawi a déclaré que l'Éthiopie était officiellement en guerre contre la Somalie, après que l'Union des Tribunaux islamiques (UTI) eut lancé une *Jihad* (guerre sainte) contre le gouvernement éthiopien en raison de son implication armée dans le conflit somalien¹⁶. À la fin de l'année 2006, les troupes éthiopiennes se sont déployées sur le territoire somalien pour soutenir le gouvernement fédéral de transition (GFT) somalien contre l'UTI et ont délogé l'UTI de Mogadiscio et d'autres zones, et elles étaient encore stationnées en Somalie à la fin de l'année 2007¹⁷. Les troupes éthiopiennes ont fait usage de leurs armes à feu dans des zones urbaines civiles et ont exécuté sommairement des civils, provoquant la mort de centaines de civils, dont des enfants¹⁸.

Gouvernement

Législation nationale et pratiques en matière de recrutement

L'Éthiopie a fixé à 18 ans l'âge minimum du recrutement au sein de ses forces armées. Cependant, du fait de l'absence d'un système adéquat d'enregistrement des naissances en Éthiopie, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a exprimé sa préoccupation quant aux possibles carences du processus de recrutement¹⁹. D'après le gouvernement, les recrues et les conscrits avaient l'obligation de présenter des documents d'identité, tels que des certificats scolaires ou médicaux prouvant leur âge. Les autorités militaires auraient refusé de permettre à des enfants âgés de moins de 18 ans de s'engager²⁰.

Le service militaire n'était pas obligatoire. Cependant, la Proclamation No. 27/1996 relative aux forces de défense stipulait que le Ministère de la défense « *peut, conformément aux critères rendus publics de manière régulière, recruter des personnes aptes et volontaires à des fins militaires* » (Article 4). Dans les ordres de mobilisation, ces critères ont fixé l'âge minimum du recrutement à 18 ans²¹. Refuser de répondre à un ordre de mobilisation était passible d'une peine de « simple » emprisonnement et, en cas d'état d'urgence, de mobilisation générale ou de guerre, d'un emprisonnement « rigoureux » pouvant aller jusqu'à 10 ans²².

On ne disposait d'aucune information sur la présence d'enfants soldats en Éthiopie, et les allégations faisant état de l'implication informelle d'enfants dans les forces armées ou au sein de groupes armés ont été difficiles à vérifier²³. Aucune information n'a fait état de l'utilisation d'enfants soldats par les forces armées éthiopiennes lors du conflit en Somalie²⁴.

La Constitution stipulait que les enfants « *ne seront pas soumis à des mesures d'exploitation ni contraints ou autorisés à accomplir des tâches qui peuvent se révéler dangereuses pour leur santé ou leur bien-être* » (Article 36).

Groupes armés

Front de libération nationale de l'Ogaden (FLNO)

En septembre 2007, le FLNO a affirmé à la Coalition contre les enfants soldats que « *l'âge minimum du recrutement au sein de la branche militaire du FLNO était fixé à 18 ans et qu'aucun des combattants du FLNO n'était âgé de moins de 18 ans* ». Le FLNO a déclaré qu'il « *reconnait pleinement et a adopté toutes les dispositions contenues dans la Convention relative aux droits de l'enfant, et en particulier le Protocole facultatif à la Convention* ²⁵ ». On ne disposait d'aucune information de source indépendante sur l'utilisation d'enfants soldats par le FLNO.

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

Le projet éthiopien de démobilisation et de réinsertion d'urgence, financé par un prêt de la Banque mondiale, a pris fin le 30 juin 2007. Aucun des soldats pris en charge par ce programme n'était âgé de moins de 18 ans au moment de la démobilisation²⁶. Selon certaines informations, en 2007 il n'y avait aucun programme de soutien à la démobilisation des enfants²⁷.

Autres informations

En novembre 2006, le Comité des droits de l'enfant a exhorté l'Éthiopie à prendre toutes les mesures possibles pour prévenir le recrutement d'enfants et à ratifier le Protocole facultatif. Le Comité a également recommandé à l'Éthiopie de fournir des dispositifs de réadaptation physique et psychosociale à tous les enfants affectés par le conflit armé²⁸.

La Résolution 1767 du Conseil de sécurité de l'ONU a prévu l'extension du mandat de maintien de la paix de la MINUEE jusqu'au mois de janvier 2008²⁹.

L'Éthiopie a accueilli environ 100 000 réfugiés en provenance du Soudan, de la Somalie, de la République démocratique du Congo et de l'Érythrée, et 300 personnes arrivaient chaque mois sur le territoire éthiopien pour y demander l'asile, dont près de la moitié étaient des enfants³⁰.

¹Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), Accord de paix d'Alger de 2000, www.unmeeonline.org/.

² International Crisis Group (ICG), « *Ethiopia and Eritrea: preventing war* », Africa Report No. 101, 22 décembre 2005.

³ Ibid.; Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Éthiopie et l'Érythrée, Doc. ONU S/2005/142, 7 mars 2005; Résolution 1622 du Conseil de sécurité de l'ONU, Doc. ONU S/RES/1622 (2005), 13 septembre 2005.

⁴ Résolution 1640 du Conseil de sécurité de l'ONU relative à la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie, Doc. ONU S/RES/1640 (2005), 23 novembre 2005.

⁵Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Éthiopie et l'Érythrée, Doc. ONU S/2005/400, 20 juin 2005.

⁶ ICG, « *Ethiopia and Eritrea: stopping the slide to war* », Africa Briefing No. 48, 5 novembre 2007.

-
- ⁷Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Éthiopie et l'Érythrée, Doc. ONU S/2007/440, 18 juillet 2007.
- ⁸“*Stopping the slide to war*”, voir plus haut note 6.
- ⁹Rapport du Secrétaire général, plus haut note 7; Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Éthiopie et l'Érythrée, Doc. ONU S/2006/749, 19 septembre 2006; Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 3.
- ¹⁰“*Stopping the slide to war*”, voir plus haut note 6.
- ¹¹“*Scores die in Ethiopia oil attack*”, BBC News, 24 avril 2007.
- ¹²Human Rights Watch (HRW), “*Ethiopia: crackdown in the east punishes civilians*”, communiqué de presse, 4 juillet 2007.
- ¹³“*Ethiopians said to push civilians into rebel war*”, New York Times, 15 décembre 2007.
- ¹⁴Human Rights Watch *Rapport mondial 2007*, “*Ethiopia*”.
- ¹⁵“*Stopping the slide to war*”, voir plus haut note 6.
- ¹⁶“*Ethiopia says technically at war with Somali Islamists*”, Reuters Alertnet, 24 octobre 2006, www.alertnet.org/.
- ¹⁷ICG, “*Somalia: the tough part is ahead*”, Africa Briefing No. 45, 26 janvier 2007; “*Ethiopia bogged down in Somalia*”, BBC News, 27 novembre 2007.
- ¹⁸HRW, “*Shell-shocked: civilians under siege in Mogadishu*”, *Human Rights Watch*, vol. 19, no. 12(A), août 2007.
- ¹⁹Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Examen du rapport soumis par l'Éthiopie, Observations finales, Doc. ONU CRC/C/ETH/CO/3, 1^{er} novembre 2006.
- ²⁰Comité des droits de l'enfant, Examen d'un rapport soumis par l'Éthiopie, Résumé des conclusions, Doc. ONU CRC/C/SR.1164, 22 septembre 2006.
- ²¹Informations de Rädda Barnen (Save the Children – Suède), mars 2004. Cité dans Coalition contre les enfants soldats, *Rapport mondial 2004*.
- ²²Amnesty International, Section des Pays-Bas, 1998, “*Ethiopia: dienstwigeren en desertie*”, citant l'Internationale des Résistant(e)s à la guerre, Éthiopie: Rapport CONCODOC 1998, 17 août 1998, <http://wri-irg.org/>. Cité dans le *Rapport mondial 2004* de la Coalition.
- ²³Source confidentielle, Addis Abeba, septembre 2007.
- ²⁴Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en Somalie, Doc. ONU S/2007/259, 7 mai 2007.
- ²⁵Courrier électronique du FLNO à la Coalition contre les enfants soldats, 7 septembre 2007.
- ²⁶Source confidentielle, Addis Abeba, septembre 2007; Banque mondiale, “*Ethiopia - Demobilization and Reintegration Project*”, Environmental Assessment, 31 mai 2004, www.web.worldbank.org/, cité dans le *Rapport mondial 2004* de la Coalition.
- ²⁷Source confidentielle, Addis Abeba, septembre 2007.
- ²⁸Comité des droits de l'enfant, examen du rapport soumis par l'Éthiopie, Observations finales, Doc. ONU CRC/C/ETH/CO/3, 1^{er} novembre 2006.
- ²⁹Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation de l'Érythrée et de l'Éthiopie, Doc. ONU S/RES/1767 (2007), 30 juillet 2007.
- ³⁰HCR, Appel global 2007, Éthiopie, www.unhcr.org/; Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Éthiopie, Doc. ONU CERD/C/ETH/CO/15, 20 juin 2007.